



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 janvier 2020

12^{ème} Commission

N° CP-2020-1-12-2

Service instructeur

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

Service consulté

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'INSTITUT DU DROIT LOCAL ALSACIEN MOSELLAN POUR 2020

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan pour 2020 et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention y afférente.

Créé en 1985 sous la forme d'une association inscrite de droit local, l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan (IDL) a pour tâche de promouvoir une connaissance plus approfondie des diverses composantes du droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulève sa combinaison avec le droit général français.

Parmi les membres fondateurs figurent les trois Départements d'Alsace Moselle. Les autres membres sont des structures issues du monde socio-professionnel (notariat, ordre régional des géomètres-experts, syndicats professionnels, chambres des huissiers, chambres de métiers, ordre des avocats...).

L'IDL est investi d'une mission de synthèse et d'impulsion, à la disposition des administrations, des élus, des praticiens et du public.

L'IDL, outre sa réflexion permanente sur l'état du droit local et sa modernisation notamment dans les domaines du droit du travail, de la protection sociale, des associations, de la faillite civile et de la publicité foncière, est un organisme au service d'un large public pour toutes questions relatives au droit local.

Ainsi, l'IDL propose une gamme de données juridiques spécifiques au droit local (textes, jurisprudences, études) accessible gratuitement, notamment par le biais de son site internet.

L'IDL est un centre de documentation comportant une bibliothèque de 3 000 ouvrages et un fichier documentaire de plus de 25 000 références. L'IDL est également un centre de formation et d'information qui entreprend des études et recherches, assure des interventions ponctuelles auprès de divers organismes et organise des colloques.

Enfin, grâce à l'implication de l'IDL, le code du droit local alsacien mosellan, qui regroupe l'ensemble des textes législatifs et réglementaires particuliers applicables en Alsace Moselle dans leur rédaction en vigueur, est disponible depuis novembre 2019.

L'IDL sollicite pour 2020 une subvention de 50 000 euros pour son fonctionnement.

Lors de sa séance du 13 décembre 2019, le Conseil départemental a inscrit un crédit de 50 000 euros pour ce soutien financier au programme J720, chapitre 65, fonction 0202, nature 6574.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et de m'autoriser à signer la convention y afférente jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT